

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Franche-Comté

NOR : AFSZ1530139A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Franche-Comté :

1. Au titre du 1^o (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : M. Pascal JOLY, préfet du Territoire de Belfort.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Gilles MILLOUX, titulaire, M. Francis GERARD, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

Mme Catherine LYAUTEY, titulaire, M. Jean-Claude PERRIN, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

Mme Rosario DAUBIGNEY, titulaire, M. Roland BRENIAUX, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

Mme Denise PAUL, titulaire, M. Jean-Marie VOGEL, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15 : M. Raoul BARTHEZ, titulaire, M. Michel FRASCA, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

3. Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du I (3^o, a) de l'article D. 1432-15 : Mme Marie-Guite DUFAY, titulaire, M. Patrick BONTEMPS, suppléant, Mme Brigitte MONNET, suppléante, désignés par le président du conseil régional.

b) Au titre du I (3^o, c) de l'article D. 1432-15 : M. Jean-Marie LE BRETTON, titulaire, Mme Marie-Claude CHAUVIN, suppléante, M. Alain PARIS, suppléant, désignés par l'Association des maires de France.

4. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 : Mme Annie AUGÉ, titulaire.

b) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 : M. Jean GUYOT, titulaire.

c) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15 : Mme Francine FORESTI, titulaire.

5. Personnalités qualifiées :

M. Roger DURAND.

M. Antoine BREHARD.

Mme Brigitte MONATH.

Mme Carole ROUSSET.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

Mme Sylvia CARBONEL, titulaire, M. Patrick NAU, suppléant.

M. Luc MOULLIERE, titulaire, M. Gilles LÉBOUBE, suppléant.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 3 mars 2015.

MARISOL TOURAINE